



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du mardi 7 avril 2020

17h30 : ouverture de la séance en audioconférence sur la plateforme CNED.

Le quorum est atteint avec 18 membres présents ou en ligne.

Mme HAMEL, Principale adjointe, est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour porte sur la **seconde proposition de répartition de la dotation globale horaire pour la rentrée 2020.**

M. le Principal expose les raisons qui ont guidé ses choix pour construire cette nouvelle proposition.

L'ensemble de la communauté éducative ayant exprimé des réticences quant au passage à 6 divisions en 5^{ème}, certaines heures d'autonomie de l'établissement ont été redistribuées afin que les futurs élèves de 5^{ème} soient répartis sur 7 classes.

Les moyens jusque-là alloués aux dédoublements dans plusieurs disciplines du niveau 5^{ème} ainsi qu'aux groupes de français en 6^{ème} et 3^{ème}, ont été redirigés vers la création d'un nouveau groupe classe.

Ainsi, l'ensemble des classes de 5^{ème} bénéficierait d'un effectif moindre dans toutes les matières mais aucun cours ne serait plus en demi-groupe. Le dispositif DYS pourrait être maintenu dans les conditions souhaitées par les équipes. Dans le cas de demandes d'inscriptions supplémentaires, les élèves pourraient être accueillis sans qu'aucune classe ne risque de surcharge.

D'autre part, les moyens récupérés en français permettent de faire baisser le nombre d'HSA initialement prévues pour cette discipline et vivement refusées par l'équipe.

Un représentant des parents s'interroge sur la pertinence de prélever sur les moyens d'autonomie pour créer une division supplémentaire et pallier aux prévisions sous-estimées des services académiques. Les parents s'opposent donc à cette nouvelle proposition car elle coupe toute possibilité de négocier des moyens supplémentaires.

C'est une gestion de la pénurie qui revient à la charge de l'établissement. On diminue les moyens alloués au collège pour obliger l'établissement à prendre sur sa marge d'autonomie.

Un représentant des enseignants confirme qu'il semble peu probable d'obtenir des moyens si cette seconde répartition est acceptée.

Un représentant des parents estime que tout le monde sait bien que les élèves de 5^{ème} seront plus de 180 et qu'il ne faut pas attendre l'éventualité d'une réorganisation en septembre.

M. le Principal, interrogé sur les chances d'obtenir une réponse favorable à une demande d'audience de la part des parents et des professeurs auprès de M. Le Directeur Académique afin de signifier que les moyens donnés semblent sous-estimés, estime que cette réunion reste possible, bien qu'il ait lui-même déjà fait part de son étonnement quant à la perte d'heures poste en particulier, auprès des responsables du bureau des établissements de l'inspection académique, lors du dialogue de gestion des moyens.

M. le Principal précise qu'il refusera les demandes d'inscriptions au-delà de 180 élèves au motif que le collège accueillerait, dans cette hypothèse, plus de 30 élèves par classe. Il poursuit cependant en précisant que l'affectation des élèves est de la responsabilité de M. l'Inspecteur d'académie. Ce dernier peut choisir de dépasser le plafond des 180 élèves sans allouer de moyens supplémentaires. Il émet l'hypothèse qu'au-delà de 186 élèves pour 6 divisions, des moyens puissent être donnés mais uniquement sous la forme d'heures de dédoublement.

Un représentant des parents reconnaît que les services académiques gèrent également la pénurie eux aussi. Toutefois, la solution palliative proposée cette année par l'établissement fragilise une cohorte entière car on ne connaît pas les moyens qui seront donnés l'année suivante pour les 4^{èmes}. Par ailleurs, le plan local d'urbanisme ne laisse aucun doute quant au fait que l'estimation de 179 élèves (177 + 2 élèves ULIS) est sous-évaluée.

Au contraire, les constructions alentour font craindre que le nombre de demandes d'inscription explose.

Un représentant des parents demande si l'on a des chiffres précis sur les emménagements prévus dans le secteur et s'il serait judicieux de sonder les personnes actuellement en train de faire construire afin de faire infléchir la position de la Direction académique.

M. le Principal explique que les effectifs donnés sont actuellement des prévisions. Généralement, ces estimations sont fiables pour les niveaux 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} mais un écart de quelques élèves est possible. Il confirme que l'on peut

redouter de dépasser la barre des 180 en 5^{ème}.

L'établissement a les mêmes chiffres que la Direction académique. Si les parents possèdent des données tangibles, l'établissement s'engage à les transmettre.

Un représentant des enseignants souligne que chaque fois que des moyens ont été supprimés, ils ont été définitivement perdus (les PPRE, le dispositif PRO...). L'absence de dédoublement en 5^{ème} rendra le travail difficilement possible en TP et posera des problèmes de sécurité dans les matières expérimentales. La pratique orale, incontournable pour les langues vivantes, s'en trouvera également mise à mal. En anglais, depuis 4 ans, les enseignants acceptent d'effectuer les heures supplémentaires générées par les dédoublements car ils sont visiblement utiles. En particulier, au regard de l'hétérogénéité du public accueilli dans l'établissement.

Un représentant des enseignants rappelle que l'un des axes du projet d'établissement est d'apporter de l'aide aux élèves en difficulté.

Un représentant des parents ajoute que la perte de dédoublements est en contradiction avec les priorités nationales, comme l'amélioration de l'expression orale ainsi que l'individualisation du travail avec les élèves.

M. le Principal entend bien que davantage de moyens c'est toujours mieux. Il regrette la perte du dispositif PRO.

Un représentant des enseignants confirme que le dispositif PRO, pourtant peu plébiscité lors de sa mise en place l'an dernier, porte aujourd'hui ses fruits et permet d'éviter le décrochage de beaucoup d'élèves.

M. le Principal indique qu'il sera tout de même indispensable de s'accorder sur une organisation.

La première proposition de répartition permettait de conserver les dédoublements. Toutefois, les classes de 5^{ème} étaient plus chargées, les HSA en français étaient conséquentes et les conditions du maintien du dispositif DYS n'étaient pas satisfaisantes pour les équipes.

Un représentant des enseignants précise que les équipes des classes DYS refusent à regret le maintien du dispositif en 6^{ème} car elles ne veulent pas prendre des engagements qu'elles craignent de ne pouvoir tenir par la suite.

Un représentant des enseignants estime qu'aucune des deux répartitions n'est satisfaisante et qu'il faut continuer à lutter pour obtenir des moyens pour le maintien d'une 7^{ème} division de 5^{ème} car il semble peu probable que la Direction académique affecte 186 élèves.

M. le Principal, interrogé sur la demande d'audience auprès de M. Le Directeur Académique formulée par les enseignants, confirme avoir transmis le courrier mais il n'a pas de réponse à ce jour.

Un représentant des parents indique qu'il a contacté la Direction académique par téléphone récemment et que le dossier est en bonne place. Les parents restent déterminés pour faire infléchir la Direction académique aux côtés des enseignants qui ont rédigé une deuxième lettre pour obtenir une audience auprès du DASEN.

M. le Principal explique que si les deux répartitions sont refusées, la décision se prendra avec la Direction académique. Pour sa part, il proposera d'appliquer la première répartition. Toutefois, si de nouveaux moyens sont accordés à l'issue des audiences avec les parents et les enseignants, alors une nouvelle répartition sera élaborée.

Un représentant des enseignants donne lecture d'une motion jointe à ce PV.

Un représentant des parents souligne l'engagement remarquable des enseignants.

Il rappelle qu'une convention ruralité de Vaucluse a été signée par M. le Préfet pour le maintien de bonnes conditions d'enseignement dans les établissements des zones rurales. Cette convention a été envoyée par mail aux services académiques car la baisse des moyens octroyés à l'établissement est en contradiction avec cela.

vote : 14 contre 0 abstention 3 pour (départ d'un membre, total 17)

M. le Principal indique que ce second refus sera transmis aux services avec la motion. Si aucun moyen supplémentaire n'est obtenu, la première répartition sera celle retenue.

Un représentant des parents invite chacun à rester mobilisé malgré le confinement.

18h37, fin de la séance.

La secrétaire de séance,

Delphine HAMEL

Le Principal,

Pierre FRANCOIX